

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 17 (1937)
Heft: 7

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

Lutte contre la hausse illicite des prix en France.

En vertu des pleins pouvoirs qui avaient été accordés au Gouvernement par la loi du 30 juin 1937, un décret, daté du 1^{er} juillet et publié le lendemain au *Journal Officiel*, interdit toute majoration des prix de gros, de demi-gros et de détail, ainsi que des tarifs appliqués dans les entreprises industrielles ou commerciales tels qu'ils étaient appliqués à la date du 28 juin dernier.

Il s'agit d'une interdiction générale tempérée par un système d'autorisations. Cependant, par exception, la hausse des prix de certains produits agricoles n'est pas soumise à une autorisation préalable. Pour les autres produits (sous réserve de ce qui est indiqué aux alinéas suivants), les demandes collectives d'autorisation de hausse des prix doivent être adressées au Comité National de Surveillance des Prix, alors que les demandes individuelles sont à envoyer aux Commissions Départementales de Surveillance des Prix (pour le département de la Seine, à la Préfecture de Police à Paris).

D'autre part, en vertu d'une circulaire adressée le 26 juillet par le Ministre des Finances aux Préfets et au Gouverneur Général de l'Algérie, les commerçants et les industriels non détaillants peuvent, sans autorisation préalable, relever leurs prix en proportion de la taxe unique à la production de 8 0/0 (2,17 0/0); les commerçants et industriels sont autorisés à incorporer dans les prix qu'ils pratiquent les hausses dues au relèvement des tarifs de transport dont l'incidence doit être déterminée pour chaque cas particulier; enfin, les commerçants et industriels, importateurs de produits finis qu'ils revendent en l'état, sont autorisés à incorporer dans leurs prix les hausses dues aux variations des changes. Sur ce dernier point, la décision ministérielle ne s'applique pas aux produits ayant fait l'objet de décisions spéciales du Comité National de Surveillance des Prix, et notamment aux combustibles solides ou liquides.

Les Commissions départementales restent, dans tous les cas, habilitées à demander aux maires ayant, sans autorisation, majoré leurs prix, toutes justifications désirables. En vue de faciliter le contrôle, le Comité National a décidé que les factures devraient comprendre le prix de base (antérieur au 28 juin dernier), éventuellement les hausses régulièrement autorisées par la circulaire du 26 juillet, telles que résultant de l'augmentation de la taxe à la production et celle découlant du relèvement des tarifs de transport ou de toute autre cause reconnue légitime.

Cette retouche au décret viendra atténuer son caractère de rigidité qui avait été critiqué.

Augmentation du taux de la taxe unique à la production.

Désireux de mettre fin à la situation critique de la Trésorerie, le Gouvernement a plus cherché l'augmentation du rendement des impôts qu'une réforme de la fiscalité française. Il s'agit du relèvement du tarif des impôts existants et non de la création de taxes nouvelles. Les mêmes soucis de célérité et de productivité se retrouvent dans la préférence donnée aux impôts de consommation. En particulier, en vertu du décret publié le 9 juillet au *Journal Officiel*, la taxe à la production passe de 6 à 8 0/0. Cette mesure semblait difficile à concilier avec le décret du 1^{er} juillet tendant à réprimer la hausse illicite des prix. Une circulaire ministérielle du 26 juillet est venue apporter tout apaisement à ce sujet, puisque désormais les commerçants et les industriels non détaillants peuvent relever leurs prix sans autorisation

préalable lorsque cette majoration sera occasionnée par l'incidence du nouveau tarif de la taxe à la production.

Le Gouvernement a laissé entendre qu'il ne considérait cet ensemble de mesures que comme un élément de la politique économique qu'il compte poursuivre grâce aux pleins pouvoirs qui lui ont été accordés par le Parlement. Certaines personnes averties craignent cependant que la nouvelle charge fiscale pèse trop lourdement sur une économie anémie. Les résultats escomptés seraient d'autant plus décevants qu'on a plus largement recouru aux contributions indirectes. Le rendement de la nouvelle taxe à la production fournira un critérium intéressant.

Majoration des droits de douane français.

Dans un but surtout fiscal, le Gouvernement a décidé, par le décret du 8 juillet (publié le 9 au *Journal Officiel*) de majorer de 13 0/0 les droits de douane dont le taux de protection n'a pas été consolidé par les accords commerciaux. On ne fait pratiquement que supprimer partiellement les réductions de droits qui avaient été décidées sous le Ministère précédent.

Les droits inscrits dans les colonnes 4 et 5 du tarif officiel des douanes doivent être multipliés par le coefficient 1,13. Lorsque le produit de cette multiplication comportera des centimes ou fractions de centime, le montant des droits sera ramené au décime inférieur s'il excède 10 francs, au demi-décime s'il est égal ou supérieur à ce chiffre.

Quant aux surtaxes, si elles sont fixées à un pourcentage du droit de base, la majoration n'affecte que ce dernier, et la surtaxe sera calculée sur le produit ainsi obtenu; si la surtaxe est fixée en valeur absolue, la surtaxe et le droit de base seront taxés séparément, puis additionnés.

Signalons que toutes les marchandises expédiées directement pour la France avant le 9 juillet ne supportent pas la majoration de 13 0/0.

On trouve dans le *Journal Officiel* du 9 juillet la liste des produits exemptés de ces majorations de droits de douane.

Le taux des taxes sur les importations de marchandises contingentées est majoré de 25 0/0. Les poires et pommes de table sont exonérées.

Les anciens internés au Pavillon suisse de l'Exposition internationale de 1937.

Dimanche dernier, à l'issue de leur Congrès annuel, les délégués de la Fédération nationale des anciens prisonniers de guerre, évadés et otages internés, se sont rendus, précédés de leurs drapeaux, au pavillon de la Suisse à l'Exposition de Paris.

Là, le président de la Fédération, M. Jean Claude, avocat à la Cour d'appel, exprima avec émotion à M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse en France, la gratitude inaltérable de ses camarades à l'égard du pays qui les accueillit naguère, leur réconforta l'âme et leur guérit le corps. Il lui remit, à l'adresse du Conseil fédéral et comme témoignage de leur fidèle souvenir, une plaquette d'or portant ces mots : Les anciens prisonniers de guerre français à la Suisse généreuse.

M. Alphonse Dunant, auquel M. Claude offrit pour lui-même la médaille de la Fédération, remercia chaleureusement ses visiteurs. Puis M. Melchior, de l'Odéon, lut trois poèmes dédiés à la Suisse, dont l'auteur, M. Marcel Gay, est un ancien interné. Et de la foule d'anciens combattants où bien des yeux se mouillaient, s'élevèrent, avec une évidente ferveur, les cris confondus de « Vive la Suisse, Vive la France ! »

A l'issue de cette touchante cérémonie et après un vin d'honneur, le cinéma du Pavillon fit apparaître sur l'écran les lieux où, précisément, bien des membres de la Fédération avaient écoulé leurs mois d'internement et qu'ils retrouvaient ainsi après beaucoup d'années.

Voyageurs illustres en Suisse. par Charles Gos, avec 25 grands dessins au lavis de F. Traftelet. Préface de M. G. Motta, Président de la Confédération suisse. Edition du Pavillon Suisse, Paris, 1937. Imprimé dans les Ateliers de l'Imprimerie Stämpfli & Cie, à Berne, Frs. 12. — Edition de luxe sur papier d'Arches, numérotée et signée des auteurs, Fr. s. 25.

Terre inspiratrice par la beauté de ses paysages et la grandeur de son histoire, la Suisse, depuis Montaigne, n'a cessé de frapper l'imagination des grands artistes, écrivains, musiciens, poètes ou peintres, qui l'ont tour à tour découverte. Mais c'est surtout au Romantisme, dès l'instant que s'éveille le sentiment de la nature, que les sites helvétiques vont enrichir la littérature et l'art européens. Il suffit de se pencher sur cette époque pour voir surgir, comme en un miroir limpide, les plus beaux paysages de Suisse. Vers eux, la procession romantique s'avance émerveillée.

En un style rapide et élégant, M. Charles Gos vient de consacrer à quelques-uns de ces voyageurs illustres un ouvrage séduisant où l'on voit passer, défilé pittoresque et charmant, une phalange de ces grands pèlerins de la pensée, voyageurs du rêve qui illustrent admirablement le xixe siècle littéraire. Hugo et Balzac, Byron et Dickens, Wagner et Nietzsche, Fenimore Cooper et Tolstoï et tant d'autres qui, la lyre au bras, chacun dans son paysage d'élection, vont exalter avec lyrisme la beauté de la Suisse. Le dernier chapitre, consacré aux voyageurs italiens, est dû à la plume de M. Giuseppe Zoppi.

Ce volume, superbement édité par le Service de Publicité des Chemins de fer fédéraux, sous les auspices des grandes institutions touristiques de Suisse, s'enrichit de vingt-cinq planches au lavis de l'artiste Frédéric Traftelet, de Berne, délicieuses compositions originales, enlevées avec verve et pleines d'une exquise sensibilité. Le Président de la Confédération Suisse, M. G. Motta, présente la publication en une brillante préface.

Édité à l'occasion de la participation de la Suisse à l'Exposition internationale de Paris, cet ouvrage doit être considéré comme rentrant dans le cadre des manifestations nationales suisses auxquelles l'Exposition donne lieu.

La Suisse débouché important pour la production coloniale française

Nous lisons dans la *France d'Outre-Mer* du 9 juillet 1937 ce qui suit :

M. Gissard, directeur de l'Office de propagande et de vente pour la Suisse des produits coloniaux français, a présenté un important rapport au dernier Congrès national d'action et de propagande coloniale sur les relations commerciales entre nos voisins helvétiques et nos territoires d'outre-mer.

Après avoir constaté que la Suisse peut devenir un client d'envergure pour notre exportation coloniale, M. Gissard observe, toutefois, qu'on n'a pas tenté jusqu'à présent un effort suivi et que certaines liaisons ont déçu les importateurs suisses.

Mais comme le nouvel accord commercial franco-suisse prévoit des contingents spéciaux pour nos produits d'outre-mer, il y a lieu d'espérer un accroissement des échanges si les produits sont de qualité et bien présentés.

Dans la suite de son rapport, M. Gissard donne quelques précisions sur le commerce actuel. Les importations de fèves de cacao en provenance des colonies françaises sont passées de 7.211 t. en 1934 à 7.946 tonnes en 1936 et la vanille est fournie en grande partie par Madagascar et la Réunion.

Quant à l'avenir, les huiles d'olive de Tunisie pourront trouver des acheteurs en Suisse sous la condi-

tion d'être très peu fruitées. Enfin, les amandes de l'Afrique du Nord seront adoptées par la chocolaterie suisse, si elles sont très grosses, sans coques ni poussières et 100 % douces.

Citons enfin pour terminer l'avis judicieux de la Chambre de Commerce française en Suisse publié dans le bulletin du mois d'avril 1937 :

« D'une première enquête portant sur le riz d'Indochine, les conserves de thon, les huiles d'olive et les oranges de Tunisie, les bananes de l'A.O.F., il ressort que, si dans certains cas, les produits des colonies françaises ont été handicapés jusqu'ici sur le marché suisse, soit par les prix, soit par la qualité des marchandises offertes, ils pouvaient, grâce à une adaptation soigneusement étudiée, trouver dans ce pays un débouché plus important. »

Comment va fonctionner en France la nouvelle poste aérienne

Les indications pratiques

Le 7 juillet, au Bourget, a été inaugurée la nouvelle poste aérienne.

Seules, trois lignes fonctionneront dès le début : *Paris-Bordeaux-Mont-de-Marsan-Pau* (départ du Bourget 8 h. 15, Bordeaux 10 h. 24, Pau 11 h. 22). *Paris-Toulouse-Perpignan* (Bourget 8 h. 20, Toulouse 10 h. 58, Perpignan 11 h. 38).

Paris-Clermont-Ferrand-Saint-Etienne-Lyon-Grenoble (Bourget 8 h. 15, Clermont 9 h. 44, Lyon 10 h. 20, Grenoble 11 h. 07).

Cette réforme constitue un gros progrès car les lettres en direction des points indiqués seront acheminées plus rapidement, sans qu'aucune surtaxe ne soit perçue et sans qu'aucune mention n'ait à être portée sur l'enveloppe ; les lettres peuvent être postées dans n'importe quelle boîte, puisqu'elles font partie du courrier postal ordinaire. D'autres lignes seront créées en direction de Lille, Nantes, Le Havre, etc. (*Les Echos* du 8 juillet 1937.)

La valeur or du commerce mondial continue à augmenter.

D'après le numéro de juin du Bulletin mensuel de statistiques de la Société des Nations, et contrairement à la tendance saisonnière habituelle, la valeur-or du commerce mondial a continué à s'élèver en avril 1937, l'augmentation étant d'un demi pour cent par rapport au mois précédent et de 30,4 % par rapport à avril 1936.

Le volume du commerce mondial s'est accru d'environ 0,5 % du premier trimestre de 1936 au premier trimestre de 1937.

C'est la première fois depuis plusieurs années que le volume du commerce mondial a été, pendant le premier trimestre de l'année, supérieur à celui du trimestre précédent.

La production industrielle mondiale s'est presque maintenue pendant le premier trimestre de 1937 au niveau élevé qu'elle avait atteint dans le trimestre précédent.

Banque Nationale suisse.

Le 30 juin 1937, l'encaisse-or de la Banque Nationale suisse se montait à 2.624 millions de francs. La mise à contribution par l'escompte d'effets et les avances sur nantissement atteignait 53 millions de francs. La couverture des billets en circulation (1.408 millions de francs) et des autres engagements à vue (1.319 millions) par l'or était de 96,2 %.

Nous rêvons encore de Louis XIV et de Napoléon.

L'Empire colonial français est d'hier. Un vieillard, qui avait une vingtaine d'années aux environs de 1885, l'a vu naître pièce à pièce.

Ce cadeau fait à la France arrive à son heure parce que l'Europe nous est désormais fermée.

L'Europe n'est plus, comme autrefois, le centre du monde. La planète entière est le champ de la politique générale. Le Pacifique devient plus important que l'Atlantique.

On nous a dit tout cela. Nos ennemis nous le disent brutalement. Nous nous le disons à nous-mêmes, du bout des lèvres. Nous n'arrivons pas à en être profondément convaincus et à agir. Il est difficile de secouer d'un coup des habitudes d'esprit séculaires. Nous rêvons encore de Louis XIV et de Napoléon. Les faits sont pourtant les faits. Tous les jours, nous sentons davantage leur pression. Le monde en général et la France en particulier sont à un tournant. Dans le monde nouveau, cet Empire colonial inopiné, que nous avons gagné à la loterie du destin, pourrait bien être la seule chance qui nous reste de garder le contact avec la planète, c'est-à-dire de vivre, de continuer à être la France. Ne nous y trompons pas. Si notre pays cesse d'avoir un rôle politique, des fenêtres sur le monde, s'il devient un pays retraité, il pourra être heureux : ce n'est pas sûr, il n'y a pas de lien nécessaire entre le bonheur et la faiblesse. Mais il perdra à coup sûr son activité et son influence intellectuelle. Le cerveau s'arrêtera faute d'aliments. Lorsque Athènes a cessé d'être une puissance, elle a cessé d'être Athènes.

Je ne sais pas si nous sommes nettement conscients de l'originalité que nous confère notre situation géographique...

Extrait de l'article de M. E. F. Gautier : « Le phénomène colonial; point de vue du biologiste », paru dans le numéro de juillet du *Monde colonial illustré*, article d'une grande originalité de pensée.

La situation économique en Suisse au milieu de l'année 1937 : reprise du commerce extérieur, stabilité du franc suisse.

Si l'on compare les résultats du commerce extérieur de la Suisse pour les cinq premiers mois de 1937 et ceux de la période correspondante de 1936, on constate que les importations ont passé de 448,5 millions de francs à 774,9 millions, ce qui constitue une augmentation de 326,4 millions. Les exportations ont passé de 329,9 millions à 471,8 millions, ce qui représente un accroissement de 141,9 millions. L'excédent des importations sur les exportations a passé ainsi de 118,6 à 303,1 millions de francs, accusant une augmentation de 184,5 millions.

L'indice suisse des prix de gros, qui était de 97 à fin septembre 1936, époque de la dévaluation du franc (juillet 1914 = 100), s'est arrêté à 113 en mars 1937 et n'a plus augmenté depuis lors. Il semble accuser même une tendance à la baisse. L'indice suisse du coût de la vie, après avoir passé de 130 en septembre 1936 à 137 en avril dernier, est redescendu à 136 à fin mai 1937.

On voit donc que la politique adoptée par le gouvernement suisse pour tirer le plus grand profit possible de la dévaluation a porté ses fruits. La Suisse a, en effet, reconnu à temps l'importance qu'il y avait pour son exportation et son tourisme d'éviter une augmentation trop considérable des prix, et elle a pris les mesures nécessaires à cet effet.

Le marché suisse de l'argent continue, par ailleurs, à faire preuve d'une très grande liquidité, et le franc suisse a présenté une évidente stabilité ces dernières semaines. Depuis les perturbations qu'on a remarquées sur le marché de l'or et qui ont provoqué en avril une augmentation passagère des demandes en dollars, les cours oscillent entre des limites relativement étroites. Cette stabilité démontre clairement que le franc suisse est aujourd'hui absolument indépendant de toute autre monnaie.

La Suisse a, de plus, renoncé à toute limitation du trafic de l'or et est arrivée ainsi à diminuer la thésaurisation et à augmenter dans une forte mesure l'afflux des capitaux étrangers. Elle s'efforce, en outre, de mettre en équilibre les recettes et les dépenses de son budget. Cette tâche lui a été facilitée par la liquidité du marché de l'argent, qui permit, par des conversions d'emprunts, de diminuer les dépenses occasionnées par le service des intérêts.

La situation du marché suisse du travail a continué à s'améliorer dans une très sensible mesure.

De janvier à mai 1937, le nombre des demandes d'emploi est tombé de 110.750 environ à moins de 58.000, ce qui constitue une diminution de plus de 52.000. Par rapport à mai 1936, la diminution est de 22.000.

Dans le domaine du tourisme, on a enregistré en Suisse, du 1^{er} décembre 1936 au 31 mars 1937, dans les établissements hôteliers, environ 132.000 arrivées et 922.000 nuitées de plus qu'à la même époque de l'année précédente. Cet accroissement des arrivées se trouve être de 21 % et celui des nuitées de 27 %.

L'amélioration du trafic ferroviaire est aussi fort sensible. Pour les quatre premiers mois de 1937, l'excédent des recettes d'exploitation des chemins de fer fédéraux a subi un accroissement de plus de 15 millions, puisque celles-ci passent de 17,3 millions à 32,7 millions.

On peut donc constater, en conclusion, que l'amélioration économique consécutive à la dévaluation se maintient.

Au Comptoir Suisse de Lausanne.

L'Assemblée générale des porteurs de parts du Comptoir suisse, qui a eu lieu récemment à Lausanne, a pris connaissance des résultats définitifs de cette manifestation en 1936. Voici quelques chiffres tirés du rapport général présenté par la direction et qui montrent toute l'importance prise par cette manifestation au cours des ans :

	1920	1929	1934	1935	1936
Nombre d'exposants	580	1.000	1.676	1.175	1.748
Nombre d'entrées	150.000	250.000	340.000	350.000	360.000
Voyageurs transportés par les tramways lausannois	100.000	187.000	245.000	220.000 ¹	215.000 ¹
Véhicules à moteur garés à Beaulieu	—	8.700	20.000	2	25.000
Nombre de billets timbrés par les C. F. F.	—	46.000	70.000	73.000	65.000 ²
Surface couverte, en m ²	5.993	19.000	45.000	48.000	50.000
Terrain occupé par toutes les installations, en m ² ..	—	48.000	60.000	60.000	60.000
Nombre de repas servis par le restaurant (en chiffres ronds)	—	11.000	15.000	31.500	31.200

(1) Y compris les voyageurs transportés en autobus.

(2) La statistique des automobiles n'a pas été faite en 1935.

(3) Non compris les billets de week-end délivrés par les C. F. F. pour la première fois en 1936, en septembre déjà, c'est-à-dire à partir du 5 de ce mois.

Les résultats qui précèdent se passent de longs commentaires ; ils prouvent que, malgré la difficulté des temps, le Comptoir suisse continue à prospérer et à progresser. Un chiffre appelle toutefois quelques explications, c'est celui des billets C. F. F. timbrés au Comptoir suisse en 1936, chiffre qui semble avoir fléchi de 8.000 unités d'une année à l'autre, recul purement fictif. En effet, pour la première fois en 1936, les chemins de fer fédéraux ont délivré des billets de sport, dits billets du dimanche, valables de 1 à 3 jours à partir du 5 septembre, c'est-à-dire pendant les trois jours fériés du Comptoir, billets qu'il n'était pas nécessaire de faire timbrer à Beaulieu et qui échappent donc à la statistique du Comptoir. Compte tenu de cette circonstance, on peut admettre que le nombre des visiteurs du Comptoir suisse qui ont utilisé la voie ferrée en 1936 ont été beaucoup plus nombreux que les années précédentes, ce qui prouve que l'intérêt du public pour le Comptoir suisse ne fléchit pas, bien au contraire, d'une année à l'autre.

Ajoutons, autre indication intéressante, que les expéditions et les distributions au bureau de poste du Comptoir suisse ont passé de 31.500 en 1935 à 38.000 en 1936, ce qui accuse une augmentation marquée du mouvement des affaires.

Les résultats enregistrés par les exposants sont également satisfaisants. Il résulte, en effet, des réponses données au questionnaire adressé comme d'habitude après le Comptoir suisse aux exposants, que les 72 % des participants sont satisfaits des affaires traitées

ou amorcées, contre 66 % en 1935, amélioration due, entre autres circonstances, au fait que la dévaluation a coïncidé avec les deux derniers jours du Comptoir suisse, ce qui n'a pas manqué de stimuler considérablement les ventes de certains articles. On peut supposer d'ailleurs que, du fait de l'évolution de la situation économique, cette amélioration se poursuivra en 1937.

Les 75 % des exposants de 1936 ont annoncé leur intention de participer au Comptoir suisse de 1937 dont le succès est d'ores et déjà assuré. Bon nombre de maisons ont d'ailleurs actuellement retenu leur emplacement.

Le groupe spécial organisé en 1936 fut celui du Sport et du Tourisme qui remporta un grand succès, tant au point de vue de la participation des maisons de commerce et de l'industrie que sous le rapport des visiteurs et des acheteurs. La nacelle du stratosphérique du professeur Piccard et la piste artificielle de ski, installée pour la première fois en Suisse, à l'occasion du Comptoir suisse, contribuèrent, dans une mesure marquée, à ce succès. Le Comptoir suisse se prête d'ailleurs fort bien à la propagande en faveur des sports et plus spécialement des sports d'hiver et du tourisme hivernal et de tout ce qui s'y rapporte, en raison de l'époque de l'année dans laquelle il se tient.

Encouragé par ce premier succès, et répondant à de multiples suggestions, le Comptoir s'est décidé à répéter ce groupe spécial en 1937, dans un cadre et avec un programme quelque peu différent, persuadé qu'il rendra ainsi service à tous ceux qui dépendent plus ou moins directement du sport et du tourisme. Les grandes associations nationales de la branche ont accepté de patronner à nouveau ce deuxième Salon du Sport et du Tourisme. Un autre groupe spécial sera organisé en 1937 dans le cadre du XVIII^e Comptoir suisse : celui « du Grain au Pain », où l'on trouvera exposé tout ce qui se rapporte à l'utilisation du grain, de la farine et du pain, groupe qui présentera, dans les circonstances actuelles, un intérêt tout particulier.

Tout fait prévoir que le Comptoir suisse de cette année sera aussi important que celui de 1936 et que cette entreprise, de même que ses exposants, bénéficieront de la reprise générale des affaires, amorcée l'an dernier et qui se poursuivra sans doute en 1937.

Le résultat commercial de la Foire Suisse d'Echantillons de Bâle (3-13 avril 1937).

Le bref rapport publié à l'issue de la manifestation signale déjà que, d'après les réponses reçues des exposants, l'impression générale laissée par la XXI^e Foire suisse semble avoir été jugée très favorablement du point de vue commercial. Chaque foire compte un certain nombre de groupes dont les exposants, de par la nature même de leur activité, ne peuvent guère répondre que dans le courant de l'été aux questions qui leur sont posées en ce qui concerne le rendement de leur participation. A l'opposé de cette enquête ultérieure qui embrasse tous les éléments d'information, celle qui se fait immédiatement à la clôture de la Foire s'inspire tout entière de la vivante impression qui se dégage de cette imposante concentration de l'offre et de la demande. Les réponses recueillies à la fin de la réunion ou durant les jours qui ont suivi permettent de désigner

la XXI^e Foire suisse d'échantillons comme la première manifestation importante du redressement économique.

L'énergie tenace qu'il a fallu dépenser ces dernières années pour se maintenir à flot n'a pas été consentie en vain. Grâce à cet effort persévérant, nous commençons à récolter sur le terrain économique les fruits du travail fourni. Tel est en général le sens que l'on peut donner à la grande majorité des réponses reçues.

La première demande posée aux exposants était la suivante :

Quelle a été votre *impression générale par rapport au résultat que vous pouviez attendre de votre participation à la Foire de 1937?*

Trois quarts des réponses déclarent que l'impression générale a répondu aux expectatives; une bonne partie d'entre elles signalent que le résultat a largement dépassé les attentes, alors que, pour 10 % à peine, l'impression générale a déçu les espoirs fondés sur la Foire ou ne les a pas du moins pleinement satisfaits.

On désirait connaître par une deuxième question le *rapprochement* qui pouvait être fait entre l'impression ressentie l'année dernière et celle de cette année. Une différence apparaît ici quant à la valeur numérique de la documentation remise, nombre d'exposants qui ont répondu à l'enquête n'ayant pas pris part à la Foire l'année dernière. Le pourcentage reste cependant le même que pour la question précédente. 75 % des exposants consultés qualifient de bonne, voire d'excellente, l'impression reçue par rapport à la Foire de 1936. A cette demande, 64 % des réponses concluaient dans le même sens l'année dernière.

La Direction de la Foire s'enquérira ensuite de la *fréquentation de la part des meilleurs professionnels*. L'année précédente 70 % et cette année-ci 74 % des réponses la désignaient de la façon suivante : normale, active, satisfaisante, importante, nombreuse, très bonne, excellente, en amélioration, remarquable, au delà de toute attente. Les autres réponses considèrent que la fréquentation a été relativement faible ou insuffisante, 2 % seulement laissant percevoir une déception.

Une question principale a trait chaque fois aux *affaires traitées directement à la Foire*. Dans les réponses, il est souvent question, comme ce fut déjà le cas aux foires précédentes, de la réduction de la capacité d'achat. A côté d'avis réservés, il en est d'autres toutefois qui, nettement, parlent du redressement escompté du fait de la dévaluation. On entend même dire souvent que la dévaluation du franc a de nouveau mis nos produits suisses en état de concurrencer les marchandises étrangères. Il est vrai que, pour nombre d'articles, les affaires conclues à la Foire n'ont pu prendre de grandes proportions, des approvisionnements importants ayant été constitués tout de suite après la dévaluation, en vue d'une hausse possible des prix. Or, ces marchandises n'ont pas encore été toutes absorbées par la consommation.

62 % des réponses faites à la question posée au sujet des *relations nouvelles nouées à la Foire* déclarent que, sous ce rapport, le résultat est bon et même excellent pour une grande partie d'entre elles.

La large portée publicitaire de la Foire est reconnue pour ainsi dire sans exception. A ce propos, on fait une fois de plus remarquer que, bien souvent, la Foire d'échantillons est la seule possibilité qui convienne au lancement de nouveaux articles sur le marché. Même en ce qui concerne des articles de marque déjà introduits, on déclare qu'on ne voudrait en aucun cas se passer de la Foire. La troisième partie des réponses qualifie l'action de propagande de la Foire de très efficace et d'excellente.

Quelle a été la demande étrangère?

L'effectif des intéressés et acheteurs étrangers qui ont visité la Foire a dépassé celui de l'année dernière. En tête se placent de nouveau la France qui a envoyé un contingent de 330 intéressés, puis l'Allemagne avec 250. Viennent ensuite, suivant l'importance numérique des visiteurs : l'Autriche, l'Italie, la Hollande, la Hongrie, la Grande-Bretagne, la Tchécoslovaquie, la Belgique, la Yougoslavie, la Suède, la Roumanie, la Bulgarie, le Danemark, la Finlande, l'Espagne, l'Irlande, le Luxembourg, la Lituanie, la Pologne. Il convient de signaler aussi les visiteurs d'outre-mer, venus surtout des Etats-Unis d'Amérique, puis du Canada, de différents Etats de l'Amérique du Sud, de l'Afrique du Nord et de l'Union sud-africaine, de l'Asie Mineure, des Indes britanniques et néerlandaises et d'Australie.